



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/SBSTTA/20/10/Add.1  
15 février 2016

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE CHARGÉ DE FOURNIR  
DES AVIS SCIENTIFIQUES, TECHNIQUES ET  
TECHNOLOGIQUES

Vingtième réunion

Montréal, Canada, 25-30 avril 2016

Point 8 de l'ordre du jour provisoire\*

### AVIS SUPPLÉMENTAIRE SUR DES INDICATEURS ÉVENTUELS ET DES MÉCANISMES POTENTIELS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION ET L'IMPACT DE REDD+ POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

*Note du Secrétaire exécutif*

#### I. INTRODUCTION

1. La Conférence des Parties a demandé au Secrétaire exécutif d'élaborer davantage un avis sur des indicateurs éventuels pour évaluer la contribution de la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, ainsi que le rôle de la conservation, de la gestion durable des forêts et de l'accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement (REDD+)<sup>1</sup> pour atteindre les objectifs de la Convention, et d'évaluer des mécanismes potentiels pour surveiller l'impact de ces activités sur la diversité biologique, et d'autres approches fondées sur les écosystèmes pour les mesures d'atténuation des changements climatiques (paragraphe 18 de la décision XI/19).

2. Le Secrétaire exécutif a été prié également de consolider les informations sur l'expérience acquise, les enseignements tirés et les bonnes pratiques concernant la contribution des activités REDD+ à la réalisation des objectifs de la Convention et du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique (paragraphe 7 e) de la décision XII/20). A cette fin, le Secrétaire exécutif a invité les Parties et les organisations compétentes, par la notification 2015-018, à communiquer des informations conformément à ces dispositions. En date de juin 2015, le Secrétariat avait reçu des communications de neuf Parties et cinq organisations<sup>2</sup>.

3. La présente note donne une mise à jour de l'évolution des débats sur REDD+ dans sa partie II, et examine dans sa partie III des options pour l'utilisation d'indicateurs et des mécanismes de surveillance potentiels pour évaluer l'impact des activités REDD+ sur la diversité biologique. La partie IV résume l'expérience acquise, les enseignements tirés et les bonnes pratiques concernant la contribution des activités REDD+ à la réalisation des objectifs de la Convention et du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique, et des conclusions sont émises dans la partie V. D'autres informations sont fournies

\* UNEP/CBD/SBSTTA/20/1/Rev.1.

<sup>1</sup> REDD+ est une abréviation du terme « réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts, conservation des stocks de carbone forestiers, gestion durable des forêts et accroissement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement », conformément au paragraphe 70 de la décision 1/CP.16 de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Le sigle REDD+ est utilisé par souci de commodité uniquement, sans préjuger des négociations en cours ou des futures négociations menées au titre de la CCNUCC.

<sup>2</sup> Voir la partie IV pour des précisions.

dans le document d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/30). Un projet de recommandations figure dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/20/10.

## II. INFORMATIONS GÉNÉRALES

4. Au paragraphe 70 de sa décision 1/CP.16, la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a encouragé les Parties à prendre des mesures d'atténuation des changements climatiques dans le secteur forestier au moyen des activités ci-après, connues sous le nom de REDD+ : a) réduction des émissions résultant du déboisement; b) réduction des émissions résultant de la dégradation des forêts; c) conservation des stocks de carbone forestiers; d) gestion durable des forêts; e) accroissement des stocks de carbone forestiers. En reconnaissant les risques et les avantages sociaux et environnementaux découlant potentiellement de REDD+, les Parties sont convenues d'une série de sept garanties sociales et environnementales, appelées « garanties de Cancun », qui devraient être « favorisées et appuyées » dans le cadre de la mise en œuvre des activités REDD+<sup>3</sup>.

5. Le paragraphe 71 de cette même décision demande aux pays en développement qui souhaitent entreprendre des activités REDD+ d'élaborer, entre autres, une stratégie ou un plan d'action national, un taux d'émission de référence et/ou un taux de référence pour les forêts au niveau national, un système national de surveillance des forêts robuste et transparent pour le suivi et l'établissement de rapports sur les activités REDD+ , et un système permettant de fournir des informations sur la façon dont les garanties de Cancun sont traitées et respectées dans l'ensemble de la mise en œuvre de ces activités (aussi connu sous le nom de système d'information sur les garanties ou « SIS »).

6. Le Cadre de Varsovie<sup>4</sup> demande aussi aux pays de fournir un résumé d'informations sur la façon dont toutes les garanties de Cancun sont traitées et respectées dans l'ensemble de la mise en œuvre des activités REDD+. Ceci est une condition préalable pour obtenir des paiements liés à des résultats. Les résumés devraient être transmis en même temps que les communications nationales directement sur la plateforme web de REDD+ CCNUCC sur une base volontaire, avant de commencer à mettre en œuvre les activités REDD+.

7. À la vingt-et-unième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC à Paris, REDD+ a été officiellement reconnu comme l'un des moyens par lesquels les Parties pourraient contribuer à limiter la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et atteindre l'objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en-dessous de 2°C et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C<sup>5</sup>. Deux autres décisions relatives à REDD+ ont été adoptées. La première décision dispose que lorsque les Parties « fournissent des informations sur la façon dont les garanties sont traitées et respectées », elles sont « fortement encouragées » à fournir « des informations indiquant à quelle activité ou activités les informations sur les garanties se rapportent », et que les Parties devraient fournir, dans leurs résumés, des informations sur la façon dont « chacune » des garanties a été abordée et respectée, en fonction des circonstances nationales<sup>6</sup>. Ceci signifie que les risques et les avantages potentiels inclus dans les garanties de Cancun e), c) et d), qui intéressent tout particulièrement les objectifs de la Convention sur la diversité biologique, devraient idéalement être abordés explicitement dans les résumés d'information des Parties.

8. Dans la deuxième décision, les Parties à la CCNUCC réaffirment l'importance des avantages non liés au carbone pouvant découler de la mise en œuvre de REDD+ et reconnaissent que « les pays en développement Parties qui cherchent à obtenir un soutien pour l'intégration des avantages non liés au

<sup>3</sup> Décision 1/CP.16, Résultats des travaux du Groupe de travail spécial sur les mesures de coopération à long terme au titre de la Convention, UN Doc. FCCC/CP/2010/7/Add.1, 15 mars 2011, paragraphe 70.

<sup>4</sup> En s'appuyant sur des décisions antérieures, le Cadre de Varsovie pour REDD-plus comprend les décisions 9/CP.19, 10/CP.19, 11/CP.19, 12/CP.19, 13/CP.19, 14/CP.19 et 15/CP.19.

<sup>5</sup> Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, Conférence des Parties, vingt-et-unième session, décision 1/CP.21 (voir FCCC/CP/2015/10/Add.1).

<sup>6</sup> Décision 17/CP.21 Autres orientations pour assurer la transparence, la cohérence et l'exhaustivité lorsque les Parties fournissent des informations sur la façon dont toutes les garanties [...] sont abordées et respectées - FCCC/CP/2015/10/Add.3.

carbone dans [les activités REDD+], en vue de contribuer à la viabilité à long terme de ces activités, peuvent fournir des informations qui abordent, entre autres, la nature, l'échelle et l'importance des avantages non liés au carbone »<sup>7</sup>.

9. Des mesures pour conserver et renforcer les forêts comme puits et réservoirs de gaz à effet de serre sont mentionnées dans l'Accord de Paris. A l'article 5 de l'Accord, les Parties sont encouragées à « appliquer et étayer le cadre existant défini dans les directives et les décisions pertinentes déjà adoptées en vertu de la Convention pour les activités liées à REDD-plus; et d'autres démarches générales, notamment des démarches conjointes en matière d'atténuation et d'adaptation pour la gestion intégrale et durable des forêts », tout en réaffirmant « qu'il importe de promouvoir, selon qu'il convient, les avantages non liés au carbone associés à de telles démarches ».

### **III. INDICATEURS ET MÉCANISMES ÉVENTUELS POUR ÉVALUER LA CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS REDD-PLUS À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION SUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

#### **Cadres d'indicateurs existants**

10. Afin de procéder à une évaluation faisable et abordable de la contribution de REDD+ aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique, les Parties souhaiteront peut-être utiliser des cadres et processus existants relatifs aux indicateurs, y compris ceux élaborés au titre de la Convention sur la diversité biologique et par les Parties dans le cadre de l'élaboration de REDD+. Différents exemples sont présentés ci-dessous.

#### *Informations provenant des processus REDD+*

11. Plusieurs éléments du Cadre de Varsovie pour REDD+ peuvent procurer des informations pertinentes pour une évaluation de la contribution de REDD+ aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Les stratégies ou plans d'action régionaux peuvent contenir des informations sur la nature et la localisation des activités REDD+ qui, associées aux tendances dans les indicateurs de diversité biologique, pourraient aider à détecter des incidences positives ou négatives de REDD+ sur les objectifs nationaux pour la diversité biologique<sup>8</sup>.

12. Les données provenant des systèmes nationaux de surveillance des forêts<sup>9</sup>, en particulier les données spatialement explicites et qui distinguent entre différents types de forêt, peuvent être conjuguées également aux données spatialement explicites sur la diversité biologique pour déterminer si on observe une réduction de la perte et de la dégradation du couvert forestier et une augmentation de la restauration des forêts dans des zones importantes pour la diversité biologique au niveau national ou mondial. D'autre part, les données provenant des systèmes d'information sur les garanties et fournies dans les résumés d'information des Parties sur la façon dont les garanties sont traitées et respectées, en particulier en rapport avec les garanties c), d) et e), peuvent présenter un intérêt pour une telle évaluation. Les directives de la CCNUCC proposent que les systèmes de surveillance et les systèmes d'information sur les garanties « s'appuient sur les systèmes existants, selon qu'il convient »<sup>10</sup>. Ceci peut inclure les systèmes de suivi des progrès accomplis dans les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB), ou des informations provenant d'autres processus liés aux forêts.

<sup>7</sup> Décision 18/CP.21 Questions méthodologiques relatives aux avantages non liés au carbone découlant de la mise en œuvre de [REDD-plus] -FCCC/CP/2015/10/Add.3.

<sup>8</sup> Lorsque les tendances dans les indicateurs de diversité biologique et des activités REDD+ existantes se chevauchent, d'autres évaluations seront requises pour déterminer si ces tendances peuvent être attribuées à REDD+.

<sup>9</sup> Conformément à la décision 11/CP.19 CCNUCC, les systèmes nationaux de surveillance des forêts, tels qu'indiqués au paragraphe 71 de la décision 1/CP.16, devraient fournir des données et des informations transparentes, cohérentes dans le temps, et adaptées pour mesurer, signaler et vérifier les émissions anthropogéniques liées aux forêt par source et les retraits par puits et réservoirs, les stocks de carbone et les changements dans les stocks de carbone forestiers et les zones forestières découlant de la mise en œuvre des activités REDD-plus, et s'appuyer sur les systèmes existants, tout en restant souples et en permettant des améliorations.

<sup>10</sup> Décision 11/CP.19 CCNUCC; Décision 12/CP.17 FCCC/CP/2011/9/Add.2 CCNUCC.

*Directives volontaires sur la surveillance nationale des forêts<sup>11</sup>*

13. Pour répondre aux besoins de surveillance des forêts, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a aidé les pays à concevoir et à mettre en œuvre des inventaires nationaux des forêts et des systèmes d'information depuis de nombreuses années. Durant la vingt-et-unième session du Comité des forêts, les pays membres ont recommandé que la FAO continue d'appuyer les efforts des pays pour renforcer les systèmes nationaux d'information sur les forêts. Le Comité des forêts a demandé à la FAO de « travailler en étroite collaboration avec les pays membres et les organisations compétentes pour préparer une série de directives volontaires sur la surveillance nationale des forêts, qui tiennent compte des exigences d'établissement de rapports de REDD+ et soient conformes aux principes et objectifs de l'Instrument sur les forêts »<sup>12</sup>. Le but des directives volontaires est de consolider les principes, les directives et certaines méthodes et outils concernant des bonnes pratiques, et de présenter un cadre général et une série d'outils d'aide à la prise de décision pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un système national de surveillance des forêts à usages multiples.

14. Les directives volontaires sont divisées en trois parties principales, les parties I et II fournissant des informations générales et quatorze principes<sup>13</sup>. Plusieurs de ces principes ont trait à la diversité biologique et nécessiteront d'autres consultations sur des techniques éventuelles d'observation et d'estimation pour s'assurer que les éléments qui intéressent les objectifs de la Convention sur la diversité biologique et les garanties de Cancun, comme « la diversité biologique forestière » ou « le caractère naturel des forêts », sont traités comme des besoins fondamentaux de données, partagés par plusieurs parties prenantes intéressées.

15. Puisqu'il est peu probable que les inventaires nationaux soient établis à une périodicité permettant une détection rapide des impacts potentiels de REDD+ sur la diversité biologique, ces inventaires pourraient envisager d'utiliser en même temps des sources de données de télédétection, qui fournissent des informations complètes plus rapides et plus abordables sur les changements dans le couvert forestier<sup>14</sup>. De plus, étant donné que ces systèmes de surveillance sont caractérisés par des usages multiples, il est important de bien comprendre comment les informations et les connaissances produites par ces systèmes seront intégrées et faciliteront le suivi et l'évaluation des objectifs nationaux et internationaux liés aux forêts, comme les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Ceci nécessitera une communication et une coordination intersectorielles, et pourra contribuer à une faisabilité et une rentabilité des initiatives nationales en matière de surveillance des forêts. Ce dernier aspect est particulièrement important, si le développement du concept de système de surveillance réussit à intégrer des objectifs de différents

---

<sup>11</sup> La surveillance nationale des forêts est définie comme un processus complet qui inclut la collecte, l'analyse et la diffusion de données liées aux forêts et la production d'informations et de connaissances à des intervalles réguliers pour permettre un suivi des changements au cours du temps, et axé sur des données et des informations au niveau national sur les forêts et les arbres situés en dehors des forêts, leur condition, leurs valeurs et leurs usages. Des informations pertinentes, promptes et fiables ainsi obtenues appuient les processus décisionnels relatifs aux forêts au niveau national et infranational.

<sup>12</sup> FAO. 2012. Rapport du Comité des forêts. 21<sup>ème</sup> session: COFO 2012/REP paragraphe 50, page 7. Rome, Italie. Disponible à l'adresse: <http://www.fao.org/docrep/meeting/026/me988e.pdf>

<sup>13</sup> Les 14 principes sont: l'appropriation et la responsabilité de chaque pays; la base juridique; les besoins nationaux de surveillance des forêts – la perspective du paysage; la surveillance nationale des forêts devrait être institutionnalisée; l'infrastructure en matière de recherche et le renforcement des capacités devraient être pris en considération; il convient d'engager un processus de discussion participatif entre les parties prenantes nationales sur le champ d'application et les objectifs de la surveillance des forêts; la surveillance nationale des forêts doit répondre aux besoins d'information au niveau national; il convient d'assurer une intégration et une cohérence avec les sources d'information existantes; une démarche souple est nécessaire pour intégrer les nouvelles questions et permettre des révisions périodiques; la surveillance nationale des forêts devrait suivre une démarche à usages multiples; la faisabilité, y compris la rentabilité, devrait être prise en considération; elle devrait inclure une politique de partage des données et informations bien définie; elle bénéficie d'une légitimité grâce à sa transparence et sa qualité; et elle favorise la collaboration au niveau international.

<sup>14</sup> D'autre part, bien que des inventaires des forêts puissent suffire pour signaler des changements dans les zones forestières et les stocks de carbone forestiers, l'expérience du Brésil montre qu'une surveillance à haute fréquence basée sur les données de télédétection des changements dans le couvert forestier peut être un outil complémentaire pour la mise en œuvre des activités REDD+ liées au respect des dispositions de la législation forestière.

programmes de politique générale relatifs aux forêts (climat, diversité biologique, foresterie), et pour mobiliser un co-financement correspondant.

16. La partie III des directives volontaires, qui comprend des directives précises et des recommandations détaillées sur des thèmes spécifiques, est en cours de finalisation par la FAO, en collaboration avec des experts internationaux. Le potentiel d'utilisation des directives pour évaluer l'impact et la contribution des activités REDD+ aux objectifs liés à la diversité biologique forestière nécessite d'être examiné plus avant.

#### *Évaluation mondiale des ressources forestières*

17. Les Évaluations mondiales des ressources forestières de la FAO sont produites habituellement tous les cinq ans, en vue de fournir une démarche cohérente pour décrire les forêts de la planète et la façon dont elles changent. Les évaluations sont principalement basées sur les rapports de chaque pays, établis par les correspondants nationaux. Ces données sont souvent complétées par des données mondiales de télédétection et peuvent provenir des pays eux-mêmes qui utilisent la télédétection.

18. Les informations contenues dans les rapports des pays qui intéressent plusieurs mesures demandées dans la décision 11/CP.19 de la CCNUCC incluent les changements dans la superficie forestière et les stocks de carbone forestiers. Les pays fournissent également des informations sur les zones forestières à l'intérieur des aires protégées et les zones forestières désignées pour la conservation de la diversité biologique. Les directives volontaires mentionnées plus haut s'appuient sur l'expérience acquise et les enseignements tirés des Évaluations mondiales des ressources forestières.

19. Cependant, les informations communiquées à la FAO sont agrégées au niveau national et ne font pas de distinction entre les zones forestières visées par les activités REDD+ et les autres zones forestières. De plus, les informations concernant la diversité biologique dans les Évaluations des ressources forestières ne permettent pas d'effectuer une évaluation de la façon dont les garanties de Cancun liées à la diversité biologique sont traitées et respectées dans l'ensemble de la mise en œuvre des activités REDD+.

#### *Processus régionaux liés aux critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts*

20. Des critères et des indicateurs peuvent constituer des outils utiles pour définir, évaluer et suivre de façon périodique les progrès accomplis dans la gestion durable des forêts dans un pays donné ou dans une zone forestière spécifique au cours d'une certaine période de temps. Ils mesurent et aident à surveiller l'état actuel et les changements observés dans les forêts sur le plan quantitatif, qualitatif et descriptif, en tenant compte des valeurs des forêts telles que perçues par ceux qui définissent chaque critère<sup>15</sup>.

21. Les processus et directives régionaux<sup>16</sup> pour une gestion durable des forêts, tels que le Processus de l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT), le Processus de Montréal et Forest Europe, ont mis en place des mécanismes d'établissement de rapports régionaux et/ou coordonnés au niveau national sur l'état actuel et les progrès accomplis dans la gestion durable des forêts, basés sur des critères et des indicateurs. Puisque la plupart des séries de critères et indicateurs nationaux ou pour une unité de gestion forestière incluent un certain nombre d'indicateurs quantifiables pertinents pour la comptabilité du carbone forestier (tels que la superficie forestière et le type de forêt, le taux de croissance, la structures des classes d'âge, les retraits annuels, les prélèvements annuels, et les puits et réservoirs, le stockage et les flux de carbone forestier), ils pourraient servir de référence utile pour évaluer les éléments liés aux forêts des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité dans le contexte de REDD+, en particulier en ce qui concerne les activités menées pour assurer une gestion durable des forêts.

22. Les communications des Parties ont mentionné en particulier les indicateurs élaborés au titre du Processus de Montréal, qui peuvent présenter un intérêt pour évaluer la contribution des activités REDD+

<sup>15</sup> FAO.2008. <http://www.fao.org/forestry/ci@45047/en/>

<sup>16</sup> Un certain nombre de directives sont disponibles pour aider les Parties à appliquer une gestion durable des forêts, telles que les Directives OIBT pour la gestion durable des forêts tropicales et d'autres directives élaborées par le processus OIBT, ainsi que le processus de Montréal et Forest Europe, qui constituent trois parmi les neuf critères et indicateurs du processus régional sur les forêts.

à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Les avantages procurés par des initiatives coordonnées au niveau régional en matière de critères et d'indicateurs pour la surveillance des forêts ont été soulignés également.

23. Des difficultés subsistent cependant pour assurer pleinement une gestion durable des forêts au niveau de l'unité de gestion forestière et au niveau des pays, et pour mesurer l'impact au cours du temps, plutôt que le processus lui-même, en vue d'effectuer une évaluation complète de la contribution de cette forme éventuelle de mise en œuvre de REDD+ à la conservation de la diversité biologique. D'autres informations sur les cadres d'indicateurs existants qui pourraient aider à évaluer la contribution de REDD+ aux objectifs de la Convention figurent dans une note d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/30).

#### *Programmes de certification des forêts*

24. La certification des forêts est un autre instrument pouvant aider les pays et les entreprises privées à évaluer la maintenance et la conservation de la diversité biologique dans le cadre des activités REDD+ pour assurer une gestion durable of forêts. Puisque ces programmes concernent exclusivement le niveau de l'unité de gestion forestière, ils jouent un rôle important dans l'établissement de normes opérationnelles pour évaluer la gestion forestière au regard des normes de performance. La certification pourrait être utilisée comme un mécanisme d'incitation pour ramener les forêts à un état plus proche de leur végétation naturelle, en prescrivant par exemple des conditions pour augmenter la diversité des espèces ligneuses et pour favoriser des forêts mixtes, en améliorant la protection des espèces menacées et en réduisant l'usage de produits chimiques dans la gestion des forêts.

25. Les programmes de certification ont augmenté au fil des ans pour répondre à la demande de produits prélevés de façon durable et légale. Bien qu'on s'attende à une augmentation des certifications dans l'avenir, leur caractère pertinent pour mesurer l'impact et la contribution de REDD+ pour la diversité biologique dans son ensemble peut être faible, puisque la plupart des unités de gestion forestière tropicales et des forêts tropicales resteront peut-être non certifiées, en raison du coût élevé de la certification. Le besoin de normes opérationnelles et de gestion robustes, ainsi que de structures et systèmes de gouvernance pour faire en sorte que ces normes soient appliquées, peut constituer des restrictions supplémentaires en termes de coûts.

#### *Indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique*

26. Les données recueillies pour les indicateurs proposés dans UNEP/CBD/SBSTTA/20/13 peuvent être utiles, pour autant qu'elles puissent être désagrégées de façon à générer des données à une échelle nationale. La liste actualisée des indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique indique si ces indicateurs peuvent être ramenés à une plus petite échelle : ceci peut aider les pays à déterminer l'utilité des indicateurs aux fins d'utilisation à une échelle nationale, tant pour les objectifs de REDD+ que pour les objectifs liés à la diversité biologique.

27. Une description de la façon dont certains indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique peuvent, une fois désagrégés à l'échelle nationale : a) aider à déterminer la contribution positive ou l'impact négatif de REDD+ pour la diversité biologique ; b) contribuer aux besoins d'information liés aux garanties REDD+ et, en sens inverse : c) contribuer à déterminer comment les informations issues du processus REDD+ dans un pays donné peuvent potentiellement générer des données pour un indicateur d'un Objectif d'Aichi pour la biodiversité spécifique, a été préparée par le Secrétaire exécutif et figure dans une note d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/30). Cette description n'est pas exhaustive et vise à illustrer les liens potentiels entre les données recueillies dans le cadre des processus REDD+ et celles obtenues dans le cadre d'une stratégie et d'un plan d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB).

28. Plus généralement, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du Programme des Nations Unies pour l'environnement (UNEP-WCMC) et un large éventail de partenaires, par le biais du Partenariat sur les indicateurs de biodiversité et le Forum sur les SPANB, apportent un

soutien à plusieurs pays pour élaborer des indicateurs adéquats au niveau national, afin d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>17</sup>.

*Autres indicateurs et processus de surveillance continue*

29. Global Forest Watch (GFW) est un système de surveillance des forêts et d'alerte interactif en ligne, qui utilise différentes sources de données de télédétection et d'autres sources de données spatiales pour fournir des informations sur l'état des paysages forestiers partout dans le monde, y compris des alertes quasiment en temps réel montrant la localisation suspectée de récentes pertes de couvert forestier. Global Forest Watch est gratuit et accessible par une simple interface web, où plusieurs séries de données spatiales relatives aux forêts peuvent être consultées. Les utilisateurs peuvent aussi créer des cartes sur mesure, analyser l'évolution des forêts, s'inscrire pour recevoir des alertes, ou bien télécharger des données concernant une zone spécifique ou toute la planète.

30. Un certain nombre d'informations liées à la diversité biologique peuvent être superposées aux données sur les pertes et les gains de forêts, telles que la localisation des aires protégées, les points chauds de la diversité biologique, les zones abritant des oiseaux endémiques, les sites de l'Alliance for Zero Extinction et les paysages visés pour la protection des tigres. En conjuguant ces informations aux informations sur la nature et l'emplacement des activités REDD+, cet outil pourrait aider à effectuer des évaluations rapides de la contribution de REDD+ à la diminution de la perte d'habitat ou à la restauration du couvert forestier dans les aires protégées et les zones importantes pour la diversité biologique. En particulier, les données issues de la télédétection pourraient compléter les systèmes nationaux de surveillance des forêts, grâce à une évaluation complète et périodique et une mesure à haute fréquence, pour un coût relativement faible. Elles pourraient aussi permettre une détection rapide des impacts potentiels et garantir ainsi des mesures de gestion adaptative pour les activités REDD+.

31. Les peuples autochtones et les communautés locales pourraient être des acteurs effectifs dans la surveillance des tendances de la diversité biologique et de l'impact et de la contribution des activités REDD+. Des informations de terrain sur les communautés forestières et sur les droits de propriété et d'usage des forêts sont cruciales pour évaluer l'efficacité des garanties de Cancun, en particulier les garanties c) et d). Le site Internet Forest COMPASS<sup>18</sup>, par exemple, rassemble des études de cas, des ressources et des analyses sur la surveillance communautaire des forêts dans les pays tropicaux et montre pourquoi les données recueillies par les communautés sont essentielles pour entreprendre des initiatives sur les forêts plus efficaces, effectives et équitables, y compris les initiatives menées au titre de programmes internationaux comme la CBD, CCNUCC REDD+ et FLEGT. Les informations suivies par ces moyens pourraient être complétées par les données communiquées par les Parties dans leurs rapports nationaux à la Convention sur la diversité biologique concernant la réalisation de l'Objectif 18 d'Aichi pour la biodiversité.

32. Les approches de surveillance participatives, cependant, nécessitent un processus de gouvernance robuste, une formation et du temps pour s'assurer que leur conception est bien planifiée, appliquée et communiquée, en collaboration avec les communautés concernées. Ce point est crucial pour assurer une participation des communautés à la prise de décision sur le type d'information à recueillir et la manière de faire rapport sur cette information. Il est extrêmement important d'assurer une formation concernant différentes techniques de vérification des données de terrain et de former les membres des communautés pour qu'ils puissent valider les produits de données issues de la télédétection et d'autres sources, afin d'assurer la crédibilité d'une telle approche.

33. D'autres outils en accès libre qui pourraient appuyer les évaluations sur la contribution des processus REDD+ à la conservation de la diversité biologique incluent les Lignes directrices pour le consentement libre, préalable et éclairé élaborées par le Fonds mondial pour la nature (WWF)<sup>19</sup>, les lignes

---

<sup>17</sup> Voir <http://www.bipindicators.net/nationalindicatordevelopment>

<sup>18</sup> <http://forestcompass.org/case-studies>

<sup>19</sup> [http://awsassets.panda.org/downloads/fpic\\_working\\_paper\\_01\\_10\\_14\\_small.pdf](http://awsassets.panda.org/downloads/fpic_working_paper_01_10_14_small.pdf).

directrices élaborées par le Programme ONU-REDD<sup>20</sup>, la Boîte à outils sur les avantages multiples (Multiple Benefits Toolbox)<sup>21</sup> élaborée par le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature du PNUE (UNEP-WCMC), et le manuel intitulé Sourcebook on Monitoring Biodiversity for REDD-plus<sup>22</sup> élaboré par la Zoological Society of London (ZSL) et le Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit (GIZ). Pour les initiatives menées à l'échelle d'un projet, le Manuel sur l'évaluation de l'impact social et sur la diversité biologique (EISD) pour les projets REDD-plus fournit des directives qui concernent également le niveau national<sup>23</sup>. Le Cahier technique No.50 de la CBD : REDD-plus et diversité biologique<sup>24</sup>, ainsi que le Cahier technique No.72 de la CBD : Observation de la Terre pour une surveillance continue de la diversité biologique: analyse des approches actuelles et des futures opportunités pour un suivi des progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité<sup>25</sup>, contiennent aussi des informations potentiellement utiles pour les processus de surveillance continue de REDD+.

34. Le Programme ONU-REDD a mis au point également un certain nombre de produits et d'outils en matière de connaissances<sup>26 27</sup>, sur lesquels les pays peuvent s'appuyer lorsqu'ils élaborent des approches pour leurs garanties REDD+, dont une approche générique par pays<sup>28</sup> qui décrit les principales étapes que chaque pays pourrait suivre en décidant comment satisfaire les exigences de la CCNUCC en matière de garanties.

35. La note du Secrétaire exécutif établie pour la seizième réunion de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques (UNEP/CBD/SBSTTA/16/8) donne un avis général sur des indicateurs éventuels et des mécanismes potentiels pour évaluer l'impact des mesures REDD+ sur la diversité biologique. D'autre part, à sa dix-huitième réunion, l'Organe subsidiaire a examiné le rapport sur la question en cours d'examen de la diversité biologique et des changements climatiques (UNEP/CBD/SBSTTA/18/13), qui recense plusieurs éléments de procédure et des outils et mesures pour faciliter l'application des garanties REDD+ ayant trait à la diversité biologique, ainsi que des éléments susceptibles d'appuyer la mise en œuvre de garanties sociales pour les peuples autochtones et les communautés locales. Des exemples d'activités REDD+ et de leur conception pour contribuer à la réalisation des Objectifs d'Aichi pour la biodiversité relatifs aux forêts, figurent dans une note d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/30).

#### **IV. EXPÉRIENCE ACQUISE, ENSEIGNEMENTS TIRÉS ET BONNES PRATIQUES CONCERNANT LA CONTRIBUTION DES ACTIVITÉS REDD-PLUS À LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DE LA CONVENTION ET DU PLAN STRATÉGIQUE 2011–2020 POUR LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE**

##### **A. Bref aperçu des informations provenant des communications**

36. Par la notification 2015-018 datée du 17 février 2015, le Secrétaire exécutif a invité les Parties, les autres gouvernements et les organisations compétentes à transmettre leurs points de vue sur, entre autres, des indicateurs éventuels pour évaluer la contribution de REDD+ aux objectifs de la Convention

<sup>20</sup> [http://www.un-redd.org/Launch\\_of\\_FPIC\\_Guidelines/tabid/105976/](http://www.un-redd.org/Launch_of_FPIC_Guidelines/tabid/105976/)

<sup>21</sup> La boîte à outils sur les multiples avantages a été élaborée pour les analyses sur les avantages multiples de REDD-plus et contient des informations sur la relation spatiale entre le carbone et d'autres services écosystémiques. Voir: [http://www.unredd.net/index.php?option=com\\_content&view=article&id=2289&Itemid=802](http://www.unredd.net/index.php?option=com_content&view=article&id=2289&Itemid=802)

<sup>22</sup> [http://www.zsl.org/sites/default/files/media/2014-10/ZSL\\_GIZ\\_REDD\\_Sourcebook\\_2014\\_0.pdf](http://www.zsl.org/sites/default/files/media/2014-10/ZSL_GIZ_REDD_Sourcebook_2014_0.pdf)

<sup>23</sup> [http://www.forest-trends.org/publication\\_details.php?publicationID=2998](http://www.forest-trends.org/publication_details.php?publicationID=2998)

<sup>24</sup> <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-59-en.pdf>

<sup>25</sup> <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-72-en.pdf>

<sup>26</sup> [http://www.un-redd.org/multiple\\_benefits/sepc\\_bert/tabid/991/default.aspx](http://www.un-redd.org/multiple_benefits/sepc_bert/tabid/991/default.aspx)

<sup>27</sup> UN-REDD Programme Technical Resource Series 1 - REDD-plus Safeguards information systems Practical Design Considerations, disponible à l'adresse : <http://bit.ly/1KGkbNQ>

<sup>28</sup> Voir l'Annexe III de Technical Resource Document No. 2 – Country Approaches to REDD-plus Safeguards: a Global Review of Initial Experience and Emerging Lessons <http://bit.ly/1ZYhuZO>

sur la diversité biologique et des mécanismes potentiels pour surveiller l'impact de ces activités sur la diversité biologique et d'autres approches fondées sur les écosystèmes pour les mesures d'atténuation des changements climatiques. En réponse à cette demande, des communications ont été transmises par neuf Parties (Australie, Belgique, Canada, Inde, Mexique, Suisse, Equateur, Japon et Union européenne)<sup>29</sup> et cinq organisations (PNUE, Fonds mondial pour la nature, Conseil indien de recherche et d'éducation sur les forêts, Centre international des peuples autochtones pour la recherche et l'éducation en matière de politique publique « Tebtebba », et INTACT).

37. Les communications ont souligné avec emphase les compromis réalisés entre les indicateurs qui capturent les informations les plus pertinentes pour REDD+ et ceux qui peuvent être mesurés réellement : la plupart des points de vue ont ainsi suggéré de baser le choix d'indicateurs sur le type de mécanisme de surveillance requis et sur les indicateurs qui seront les plus faciles à utiliser, compte tenu des sources d'information et de l'expertise actuelles.

38. Certaines communications ont mentionné que les indicateurs relatifs à la diversité biologique pourraient être utiles pour détecter les tendances positives ou négatives de l'impact de REDD+ sur certaines composantes liées à la diversité biologique, mais qu'ils ne permettront pas de prouver un lien de causalité entre des tendances de la diversité biologique et une activité REDD+. Afin d'établir un tel lien de causalité entre des politiques ou mesures appliquées pour REDD+ et un impact particulier - positif ou négatif - sur la diversité biologique, plusieurs sources de données devraient être examinées. Des indicateurs spécifiques basés sur plusieurs mécanismes existants ont été proposés par le PNUE et WWF, séparément, et figurent dans une note d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/30).

39. Les sources de données secondaires, y compris les séries de données mondiales et les listes de données en accès libre en ligne, ont été mentionnées également. A titre d'exemple, la désignation de zones de grande valeur pour la conservation (High Conservation Values) peut faciliter l'identification et la surveillance des valeurs essentielles sur le plan environnemental et social dans des paysages productifs, et fournir des informations sur l'impact et/ou la contribution pour la diversité biologique des grands programmes de certification pour une exploitation durable, tels que Forest Stewardship Council (FSC). D'autres sources de données secondaires sont citées dans une note d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/30).

40. Plusieurs communications ont souligné qu'il est difficile de passer des indicateurs à des mécanismes de surveillance concrets dans un contexte de capacités et de ressources limitées disponibles. Un modèle d'approche en plusieurs étapes a été proposé pour aider à surmonter ces obstacles. La note d'information (UNEP/CBD/SBSTTA/20/INF/30) apporte d'autres précisions sur ce type de démarche, en accord avec le cadre pour l'intégration des préoccupations relatives à la diversité biologique dans les programmes nationaux REDD-plus, présenté dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/INF/22<sup>30</sup>.

## B. Exemples nationaux

41. Puisqu'il existe peu d'exemples de mise en œuvre à grande échelle de REDD-plus sur le terrain, il est difficile d'évaluer la contribution de REDD+ aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Cependant, la réussite du Brésil en matière de réduction du déboisement au cours des récentes années atteste un impact positif de REDD+ sur la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique, dans le contexte de l'objectif REDD de « réduire les émissions résultant du déboisement ».

42. Depuis 2005, le Brésil a mis en œuvre le Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation en Amazonie (connu par l'acronyme portugais PPCDAm), qui consiste en une série de politiques publiques dans différents secteurs, dont la création de nouvelles aires protégées, et a permis une

---

<sup>29</sup> Les points de vue de l'Allemagne et de l'Italie figurent dans la communication de l'Union européenne.

<sup>30</sup> Basé sur Gardner, T. et al. A framework for integrating biodiversity concerns into national REDD-plus programmes. *Biol. Conserv.* <http://dx.doi.org/10.1016/j.biocon.2011.11.018>.

réduction de 80% du déboisement en Amazonie par rapport aux niveaux de 2004<sup>31</sup>. Par la création du Fonds pour l'Amazonie, le Brésil mobilise des ressources également pour financer des initiatives de conservation des forêts, en particulier au moyen de paiements basés sur les résultats pour les réductions d'émission permises par le déboisement évité. Le principal objectif du Fonds pour l'Amazonie est d'apporter un soutien aux projets visant à prévenir, surveiller et lutter contre le déboisement, ainsi qu'à assurer une conservation et une utilisation durable des forêts au sein du biome de l'Amazonie. Les activités ayant trait à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique sont admissibles à un financement. En conséquence, au-delà des synergies entre les mesures de réduction du déboisement et de la dégradation des forêts et les Objectifs 5 et 11 d'Aichi pour la biodiversité, la capitalisation et les déboursments du Fonds, grâce auxquels des versements basés sur les résultats de REDD+ sont réinvestis dans des mesures de conservation de la diversité biologique et de mise en valeur de l'utilisation durable de ses éléments constitutifs, constitue un autre exemple de la façon dont REDD+ peut contribuer à la réalisation de l'Objectif 20 d'Aichi pour la biodiversité.

43. Les pays en développement qui participent à REDD+ sont à différents stades d'élaboration de leurs systèmes d'information sur les garanties (SIS)<sup>32</sup>. Les progrès accomplis à ce jour sont que certains pays élaborent actuellement des indicateurs pour mesurer l'impact environnemental et social de REDD+, y compris sur la diversité biologique. Bien que cela ne soit pas une exigence, plusieurs systèmes d'information sur les garanties en cours d'élaboration sont structurés autour de principes, de critères et d'indicateurs.

44. Alternativement, les indicateurs pourraient être utilisés plus simplement pour aider à organiser et à présenter les données quantitatives ou qualitatives sur les garanties d'une manière transparente et cohérente. Rappelant les directives de la CCNUCC<sup>33</sup>, qui énoncent que les systèmes d'information sur les garanties devraient « s'appuyer sur les systèmes existants, selon qu'il convient », des considérations pratiques en matière de conception proposées par le Programme ONU-REDD sont que les indicateurs sur les garanties peuvent être basés sur des indicateurs pertinents préexistants liés aux systèmes et sources d'information actuels, afin d'éviter des coûts supplémentaires<sup>34</sup>. L'élaboration du Système d'information sur les garanties en Malaisie est un exemple d'utilisation d'indicateurs préexistants et de potentiel d'utilisation des indicateurs liés aux SPANB.

45. En Malaisie, l'approche retenue pour fournir des informations dans le cadre du Système d'information sur les garanties est structurée autour de trois principaux éléments : a) une description narrative de chaque Garantie de Cancun, conformément aux circonstances nationales; b) les progrès accomplis au regard d'un cadre de principes, de critères et d'indicateurs, fondé sur le Programme malaisien de certification du bois (MTCS), pour les informations infranationales sur les processus et les résultats des garanties environnementales et sociales, associées à des informations nationales sur l'application des politiques générales, et; c) des retours d'information du public pour favoriser la transparence. Des efforts ont été déployés également pour intégrer les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité pertinents du Plan stratégique 2011–2020 pour la diversité biologique dans la structure des informations sur les garanties, par une analyse périodique du cadre de principes, de critères et d'indicateurs, de même que par une participation de la société civile et des parties prenantes. Il est prévu de réviser les principes, critères et indicateurs du programme de certification actuel en 2017, pour les rendre plus pertinents au regard de REDD+<sup>35</sup>.

46. En ce qui concerne les synergies en matière de fourniture d'information sur la réalisation des objectifs pour la diversité biologique et pour REDD+, le résumé d'information du Brésil fournit un autre

---

<sup>31</sup> Site Internet du Ministère brésilien de l'environnement (MMA) - <http://redd.mma.gov.br/> et du Fonds pour l'Amazonie - <http://www.amazonFund.gov.br/>

<sup>32</sup> UN-REDD Programme Technical Resource Series 2: Country Approaches to REDD-plus Safeguards: A Global Review of Initial Experience and Emerging Lessons. Disponible à : <http://bit.ly/1ZYhuZO>

<sup>33</sup> Décision 12/CP.17 FCCC/CP/2011/9/Add.2 CCNUCC.

<sup>34</sup> UN-REDD Technical Resource Series 1: REDD-plus Safeguards information systems: Practical Design Considerations.

<sup>35</sup> UN-REDD Technical Resource Series 1: REDD-plus Safeguards information systems: Practical Design Considerations.

exemple de la façon dont le traitement et le respect des garanties de Cancun pourraient être utilisés dans l'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs 5 et 11 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique 2011-2020 sur la diversité biologique. Ces données pourraient faire partie d'un indicateur proposé dans le document UNEP/CBD/SBSTTA/16/8 et intitulé « évolution des zones forestières dans les aires protégées ».

47. Dans son résumé d'information, le Brésil fournit une évaluation narrative sur la façon dont chaque Garantie de Cancun a été traitée et respectée dans l'ensemble de la mise en œuvre des actions pour réduire les émissions résultant du déboisement dans le biome de l'Amazonie entre 2006 et 2010. S'agissant de la Garantie e), l'évaluation narrative relie l'efficacité de cette garantie aux progrès accomplis dans les politiques nationales de mise en œuvre des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Il présente aussi des données montrant que dans le cadre de l'ensemble de la mise en œuvre du Plan d'action pour la prévention et le contrôle de la déforestation en Amazonie, 50 millions d'hectares d'aires protégées ont été créées. Le résumé indique également que grâce au suivi de l'évolution du biome de l'Amazonie, le déboisement dans les aires protégées a été substantiellement réduit<sup>36</sup>.

48. L'échange d'information peut aller dans les deux sens, depuis les institutions de REDD+ vers les institutions chargées de la mise en œuvre des SPANB, et en sens inverse, puisque les deux processus produiront sans doute des informations susceptibles d'être utilisées par l'autre. La rapidité des progrès accomplis par chaque processus au niveau national devrait donc déterminer comment les institutions compétentes pour chaque processus sont en mesure de s'appuyer mutuellement. Dans un souci de rentabilité, les Parties souhaiteront peut-être élaborer des systèmes d'information qui peuvent être utilisés pour des usages multiples au titre de REDD+ et des objectifs de politique générale de la Convention sur la diversité biologique. Le système national de surveillance de la diversité biologique au Mexique, par exemple, tient compte des éléments du système de suivi, d'établissement de rapports et de vérification qui sera mis en place dans le cadre de sa stratégie nationale pour REDD+.

49. Dans sa communication, le Gouvernement mexicain décrit son système de surveillance à haute résolution de la diversité biologique (connu par son acronyme espagnol SAR-MOD). Le SAR-MOD est une méthode de surveillance normalisée à long terme visant à évaluer l'intégrité des écosystèmes en mesurant la structure, la composition et la fonction des écosystèmes dans 33 aires protégées et leurs zones tampons. Les données produites par SAR-MOD seront analysées en même temps que les données complémentaires d'une Plateforme d'information sur le climat, qui surveillera les variables climatiques en temps réel dans les aires protégées, ainsi que d'une plateforme pour l'évaluation des changements dans l'expansion des zones forestières, qui utilisera des données de télédétection. Ce système tient compte des éléments du système de suivi, d'établissement de rapports et de vérification que le Mexique mettra en place pour entreprendre les activités prévues dans sa stratégie pour REDD+. L'initiative pourrait donc être une source potentielle d'information pour évaluer les progrès accomplis au niveau national dans la réalisation de certains éléments des Objectifs 5, 7, 11 et 15 d'Aichi pour la biodiversité, ainsi que concernant le couvert forestier et les émissions y afférent.

50. Il est essentiel d'assurer une communication et une coordination efficaces entre les individus et les organisations qui prennent des décisions en matière de planification et de mise en œuvre de REDD+ et des SPANB, ainsi que des processus connexes, à différents niveaux. La note d'information sur les synergies au niveau national entre REDD+ et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologiques, mise à la disposition de la douzième réunion de la Conférence des Parties (UNEP/CBD/COP/12/INF/15), met en évidence ce point et comprend une analyse des lignes directrices pour une planification conjointe au titre de la Convention sur la diversité biologique et du processus de politique générale de la CCNUCC, ainsi que des exemples d'initiatives nationales. Le rapport conclut que la façon de planifier et de réaliser des activités REDD+ spécifiques conditionnera l'ampleur des synergies créées avec des objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Des travaux supplémentaires

---

<sup>36</sup> Résumé d'information sur la façon dont les garanties de Cancun ont été abordées et respectées par le Brésil dans l'ensemble de la mise en œuvre des activités de réduction des émissions résultant du déboisement dans le biome de l'Amazonie entre 2006 et 2010, Brasilia, Mai 2015. [http://redd.UNFCCC.int/files/brazil\\_safeguards\\_summary\\_final20150508.pdf](http://redd.UNFCCC.int/files/brazil_safeguards_summary_final20150508.pdf)

pourraient contribuer à analyser comment une relation d'appui mutuel entre ces acteurs pourrait se prolonger au-delà de la planification et de la mise en œuvre, pour inclure l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de politique générale interdépendants.

51. D'autres avancées pour évaluer l'impact et la contribution de REDD+ incluent les prévisions spatialement explicites des futurs changements dans l'utilisation des terres, selon différents scénarios de mise en œuvre de REDD+. A titre d'exemple, le projet REDD-PAC<sup>37</sup> a produit des données sur l'impact potentiel de différentes options pour la réalisation des activités REDD+ sur d'autres objectifs de politique générale, afin de mieux éclairer le choix et l'emplacement des activités REDD+.

52. Le projet REDD-PAC sur la modélisation des changements dans l'utilisation des terres au Brésil: 2000–2050, et en Afrique centrale: 2000-2030, s'appuie sur des adaptations régionales du modèle économique mondial GLOBIOM, qui génère des prévisions spatialement explicites de l'utilisation des terres, fondées sur la demande dans différents secteurs (agriculture, foresterie et bioénergie), les échanges commerciaux et les politiques nationales. Les résultats de ce modèle ont été analysés pour déterminer les incidences que pourraient subir les espèces vulnérables dans une zone donnée, en fonction de différents schémas de futurs changements dans l'utilisation des terres, selon différents scénarios.

53. Au Brésil, l'analyse a montré que l'impact des changements dans l'utilisation des terres sur les espèces et les écosystèmes est différent selon les scénarios de mise en œuvre du nouveau Code forestier du Brésil. Comparé aux scénarios qui maintiennent le statu quo, le respect des dispositions du Code forestier pourrait permettre de réduire le nombre d'espèces menacées qui subissent des effets néfastes importants en raison de la perte de près d'un tiers de leur habitat.

54. L'analyse a aussi montré que certains scénarios entraînent des taux plus élevés de conversion de l'habitat naturel et des effets connexes sur les espèces dans d'autres écosystèmes, tels que les forêts sèches de Caatinga et les savanes boisées de Cerrado. L'analyse des scénarios fournit ainsi non seulement des informations sur l'influence directe d'une politique donnée sur le taux de déboisement dans des biomes ciblés et sur la production agricole, mais aussi sur l'impact sur d'autres biomes ; ceci permet de conférer une certaine souplesse aux politiques publiques, afin d'éviter des impacts supplémentaires sur d'autres biomes et les conséquences qui en résultent pour la diversité biologique.

55. Dans le Bassin du Congo, la gestion des concessions forestières et des aires protégées, ainsi que l'augmentation des rendements agricoles, représentent des options potentiellement importantes pour réaliser les objectifs de REDD+. L'impact potentiel des changements dans l'efficacité des concessions forestières et des aires protégées, et de l'augmentation des rendements agricoles qui ont été évalués pour éviter des changements dans l'utilisation des terres, montre que les aires protégées et les concessions forestières peuvent jouer un rôle important dans la conservation du couvert forestier et de l'habitat connexe des espèces. Les projections indiquent également qu'une augmentation des rendements agricoles des zones cultivées peut diminuer la demande de déboisement supplémentaire et son impact sur les espèces. Cependant, tout dépendra de la façon dont ces activités sont mises en œuvre.

## V. CONCLUSIONS

56. Dans l'Accord de Paris sur les changements climatiques, REDD+ a été reconnu officiellement comme l'un des moyens par lequel les Parties peuvent contribuer à limiter la concentration des gaz à effet de serre dans l'atmosphère et atteindre l'objectif de contenir l'élévation de la température moyenne de la planète en-dessous de 2°C et de poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation des températures à 1,5°C. Des mesures pour conserver et renforcer les forêts en tant que puits et réservoirs de gaz à effet de serre sont mentionnées à l'Article 5 de l'Accord de Paris. Deux autres décisions relatives à REDD+ ont été adoptées à la COP-21, concernant la communication d'informations sur la façon dont les garanties de Cancun sont traitées et respectées, et sur l'importance des avantages non liés au carbone qui pourraient découler de la mise en œuvre de REDD+. Des indicateurs ou des évaluations ayant trait à la diversité biologique et aux services écosystémiques seront sans doute nécessaires si les Parties souhaitent mesurer

---

<sup>37</sup> Projet REDD-PAC - [http://www.redd-pac.org/new\\_page.php?contents=papers.csv](http://www.redd-pac.org/new_page.php?contents=papers.csv)

« la nature, l'échelle et l'importance des avantages non liés au carbone », qu'elles sont invitées à partager sur la plateforme web de la CCNUCC et à communiquer « aux fins d'examen par les Parties intéressées et les entités de financement compétentes ».

57. Plusieurs éléments du Cadre de Varsovie pour REDD+ peuvent fournir des informations pertinentes pour évaluer la contribution de REDD+ aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Les stratégies ou plans d'action nationaux peuvent contenir des informations sur la nature et l'emplacement des activités REDD+ lesquelles, conjuguées aux tendances observées dans les indicateurs de diversité biologique, peuvent aider à détecter des incidences positives ou négatives de REDD+ sur les objectifs nationaux pour la diversité biologique. Les données produites par les systèmes nationaux de surveillance des forêts, en particulier les données spatialement explicites et celles qui distinguent entre différents types de forêt, pourraient être conjuguées aux données spatialement explicites sur la diversité biologique, afin de déterminer si on observe une diminution de la perte et de la dégradation du couvert forestier, et une augmentation de la restauration des forêts dans les zones importantes pour la diversité biologique au niveau national ou mondial. D'autre part, les données produites par les systèmes d'information sur les garanties et contenues dans les résumés d'information des Parties sur la façon dont les garanties sont abordées et respectées, notamment en ce qui concerne les garanties c), d) et e), peuvent être utiles pour une telle évaluation.

58. Les informations provenant d'autres processus liés aux forêts peuvent aussi aider à évaluer la contribution de REDD+ aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique. Tout particulièrement, pour répondre aux besoins de surveillance des forêts, la FAO a été priée de travailler en étroite collaboration avec les pays membres et les organisations compétentes afin d'élaborer une série de directives volontaires sur la surveillance nationale des forêts, qui tiennent compte des exigences en termes d'établissement de rapports pour REDD+. Sur les 14 principes élaborés, plusieurs d'entre eux abordent des questions liées à la diversité biologique. Etant donné l'importance accordée aux usages multiples dans les systèmes de surveillance des forêts, il importe de savoir comment les informations et les connaissances générées par les systèmes de surveillance des forêts seront intégrées et contribueront au suivi et à l'évaluation des objectifs nationaux et internationaux relatifs aux forêts, y compris les Objectifs d'Aichi pour la biodiversité. Il conviendra d'examiner plus avant comment ces directives pourraient permettre d'évaluer l'impact et la contribution des activités REDD+ pour la diversité biologique forestière.

59. Les autres processus décrits sont les Évaluations mondiales des ressources forestières de la FAO, les processus régionaux liés aux critères et indicateurs pour une gestion durable des forêts, la certification des forêts et la liste révisée d'indicateurs du Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique, entre autres séries d'indicateurs et mécanismes.

60. Tout particulièrement, les données issues de la télédétection pourraient compléter les systèmes nationaux de surveillance des forêts, au moyen d'une évaluation complète et périodique et une mesure à haute fréquence, pour un coût relativement faible. Ces données permettraient également une détection rapide des impacts potentiels, afin de prendre des mesures de gestion adaptative pour les activités REDD+. L'expérience du Brésil montre qu'une surveillance à haute fréquence basée sur la télédétection des changements dans le couvert forestier peut être un élément crucial pour réaliser les activités REDD+ concernant l'application de la législation forestière.

61. Les points de vue exprimés par les Parties dans leurs communications adressées à la Convention sur la diversité biologique suggèrent que le choix d'indicateurs devrait être axé sur le type de mécanisme de surveillance requis et sur les indicateurs les plus faciles à utiliser, compte tenu des sources d'information et d'expertise actuelles. Des indicateurs spécifiques basés sur plusieurs mécanismes de surveillance existants ont été proposés également pour aider à déterminer les impacts positifs ou négatifs que pourraient avoir des activités REDD+ spécifiques sur la diversité biologique. Des sources de données secondaires, y compris les séries de données mondiales et les listes de données en accès libre en ligne, ont aussi été mentionnées.

62. Il est difficile d'évaluer la contribution actuelle de REDD+ aux objectifs de la Convention sur la diversité biologique, en raison du peu d'exemples de mise en œuvre à grande échelle de REDD+ sur le terrain. Cependant, le succès du Brésil en matière de réduction de la déforestation fournit un exemple de contribution positive à la réalisation des objectifs de la Convention sur la diversité biologique.

63. Un certain nombre de pays élaborent et/ou révisent actuellement leurs indicateurs pour mesurer l'impact environnemental et social de REDD+. La mise en place du Système d'information sur les garanties en Malaisie fournit un exemple d'utilisation d'indicateurs préexistants et d'utilisation potentielle d'indicateurs liés aux SPANB. Le résumé d'information du Brésil est un autre exemple montrant comment le traitement et le respect des garanties de Cancun peuvent être utilisés dans l'établissement des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des Objectifs 5 et 11 d'Aichi pour la biodiversité. Un certain nombre d'outils sont disponibles pour aider les Parties à utiliser les informations et les indicateurs sur la diversité biologique durant toutes les étapes de REDD+, depuis la planification des activités jusqu'à la collecte d'informations sur la façon dont les garanties are abordées et respectées.

64. L'importance que revêtent une communication et une coordination efficaces entre les individus et les organisations qui prennent des décisions sur la planification et la mise en œuvre de REDD+ et des SPANB et des processus connexes a été présentée dans la note du Secrétaire exécutif sur les synergies au niveau national entre REDD+ et les stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique: une analyse des orientations et des efforts nationaux actuels (UNEP/CBD/COP/12/INF/15). D'autres études sur les pratiques des pays pourraient être utiles pour examiner comment une relation de soutien mutuel entre les parties prenantes pourrait aller au-delà de la planification et de la mise en œuvre, en incluant une évaluation des progrès accomplis au regard des objectifs de politique générale interconnectés.

65. D'autres progrès réalisés pour évaluer l'impact et la contribution de REDD+ incluent les prévisions spatialement explicites des futurs changements dans l'utilisation des terres, selon différents scénarios de mise en œuvre de REDD+. Les résultats des prévisions des modèles réalisés au Brésil et pour le Bassin du Congo aident à déterminer l'impact potentiel sur des écosystèmes et des espèces spécifiques dans une zone donnée, sur la base des futurs modèles de changements dans l'utilisation des sols selon différents scénarios.

66. L'évaluation de la contribution ou de l'impact de REDD+ sur le Plan stratégique 2011-2020 pour la diversité biologique devrait être faite à l'échelle nationale, par une évaluation de la contribution ou de l'impact d'activités REDD+ spécifiques au niveau national, dans le contexte d'objectifs et de priorités spécifiques au niveau national pour la diversité biologique. Les données recueillies par les pays en utilisant des indicateurs pour suivre l'état d'avancement de leurs SPANB, par exemple, pourraient fournir des données de référence cruciales sur l'état actuel de certains éléments liés aux garanties, avant de commencer la mise en œuvre de REDD+. Ces données devraient être exploitées dans le cadre de la préparation des sixièmes rapports nationaux au titre la Convention sur la diversité biologique.

67. L'intégration des considérations relatives à la diversité biologique dans les systèmes de planification et de surveillance de REDD+ peut potentiellement procurer des avantages significatifs, y compris d'un point de vue de la rentabilité. D'autre part, une surveillance et une évaluation de l'impact sur la diversité biologique pourrait faciliter les processus de planification de REDD+, afin d'intégrer des nouvelles questions au fur et à mesure qu'elles surgissent, assurant ainsi une approche de gestion adaptative.

68. Enfin, le fait de montrer que les activités REDD+ peuvent procurer de multiples avantages environnementaux et sociaux au-delà du carbone pourrait stimuler un soutien plus large des processus REDD+ et mobiliser un cofinancement correspondant. Le respect des garanties de Cancun sur les droits, les savoirs et la participation des peuples autochtones et des communautés locales permettrait aussi d'assurer une légitimité à long terme des programmes nationaux REDD+.

69. D'autres activités de renforcement des capacités et un soutien apporté à toutes les étapes de REDD+, par le biais de directives et d'initiatives comme celles élaborées par la FAO, le Programme ONU-REDD, l'UNEP-WCMC, le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, le Fonds pour

l'environnement mondial et la Convention sur la diversité biologique, ainsi que les processus régionaux existants sur des critères et indicateurs, et d'autres organisations compétentes, sont nécessaires pour continuer de promouvoir les efforts prodigués par les pays pour intégrer les considérations relatives à la diversité biologique dans les stratégies ou plans d'action nationaux pour REDD+, les systèmes nationaux de surveillance des forêts et les systèmes d'information sur les garanties.

---